



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
SAINTE-MARIE-MADELEINE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine tenue à 20 h le 14 août 2017 au lieu désigné par résolution, 405 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

Étaient présents messieurs et mesdames les conseillers/conseillères, Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette et Lise Cadieux. Monsieur Patrice Barbot était absent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

2017-08-195

**13-1 PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA
VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

*ATTENDU QU'*il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;


ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer Paroisse Sainte-Marie-Madeleine municipalité alliée contre la violence conjugale.



Simon Lacombe
Maire


Lucie Paquette
Directrice générale

Le texte du procès-verbal sera adopté à une séance ultérieure

Copie Certifiée Conforme

Ce 23^e jour du mois de Août 2017


Directrice générale et/ou
Secrétaire-trésorière